

Survol des modifications fiscales 2017 des contrats d'assurance vie ayant pour propriétaire une entreprise

La législation actuelle portant sur le traitement fiscal des polices d'assurance vie a été mise en place dans les années 80. Depuis, a vu le jour une nouvelle génération de produits, notamment des produits d'assurance vie universelle (VU), qui comporte des caractéristiques non prévues par cette législation. Cela fait des années que le ministère des Finances, de concert avec l'industrie de l'assurance, cherche à actualiser la législation. La nouvelle loi s'appliquera aux contrats d'assurance vie établis après le 31 décembre 2016. Ceux établis avant le 1^{er} janvier 2017 bénéficieront de droits acquis.

Imposition des titulaires de police

Pour mieux comprendre les règles fiscales s'appliquant à l'assurance vie, nous pouvons scinder la police en trois volets : le volet « dépôts », le volet « épargne » et le volet « protection ».



Dépôts

La Loi de l'impôt sur le revenu précise le montant que les titulaires peuvent déposer dans la police, en sus de la prime nécessaire au paiement de la garantie décès de base.



Épargne

Il s'agit du reste du dépôt une fois déduits le coût de mortalité et les autres frais. Le volet « épargne » peut rapporter des intérêts sans être soumis à l'imposition annuelle pour autant que la police ait droit à l'exemption d'impôt.



Protection

On peut se prévaloir du volet « protection » soit en touchant le capital-décès soit en effectuant un retrait ou en obtenant une avance sur police. Si le propriétaire de la police est une entreprise, les sommes dues au décès peuvent lui être versées à titre de dividende en capital libre d'impôt à hauteur du crédit du compte de dividende en capital (CDC).

Les éléments suivants de chaque volet sont touchés par les modifications de la législation.



Les nouvelles règles proposent de limiter le montant à déposer dans une police libre d'impôt. En outre, la déduction de primes en cas de cession de police en garantie sera réduite de façon importante.



Les nouvelles règles entraînent la réduction du montant (épargne) que l'on peut accumuler avec report d'impôt.

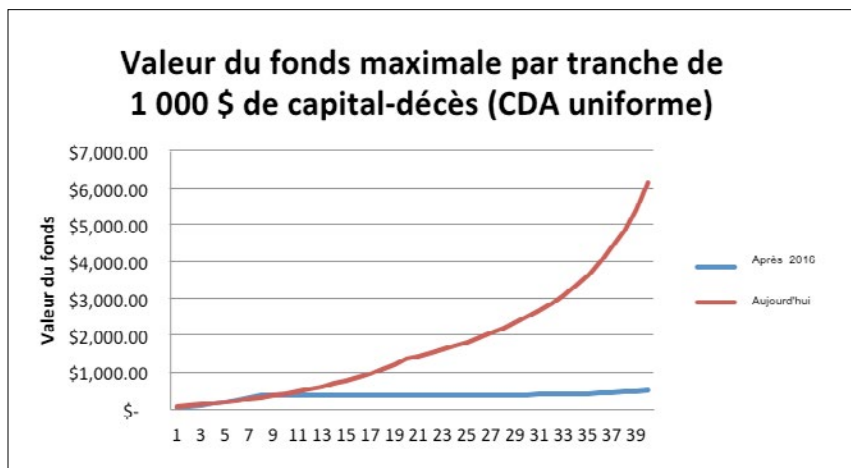


Après 2016, le crédit du compte de dividende en capital (CDC) fera, par rapport aux règles actuelles, l'objet d'une réduction. Ce qui entraînera, par le fait même, la baisse de disponibilité du dividende en capital libre d'impôt.

Incidences sur les polices ayant pour propriétaire une entreprise

Les dépôts et l'accumulation de l'épargne

Les nouvelles règles limitent le montant à déposer dans une police libre d'impôt, ce qui veut dire que le montant non assujéti à l'impôt fera, par rapport aux polices établies avant 2017, l'objet d'une réduction. L'exemple suivant illustre la différence entre le plafond de l'épargne avec report d'impôt avant et après le 1^{er} janvier 2017.

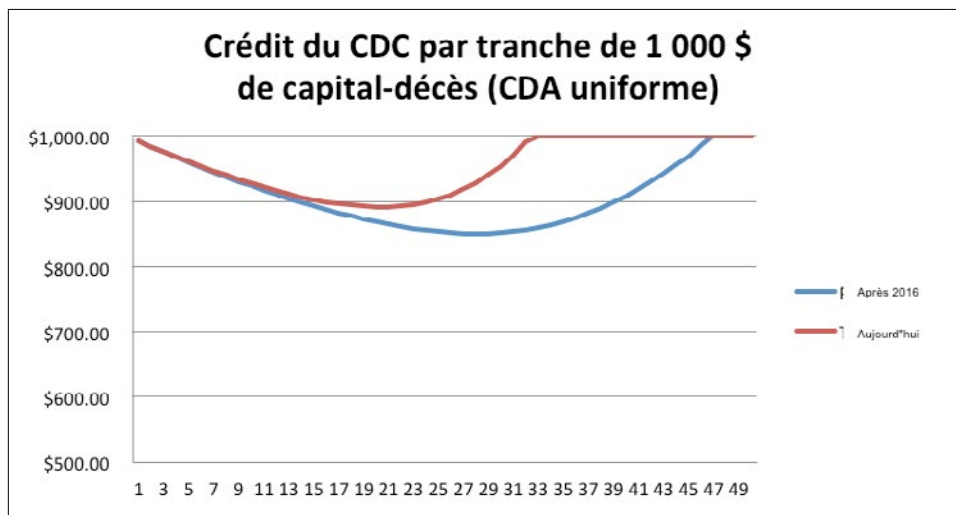


La valeur des fonds que pourront accumuler les polices établies avant 2017 sera plus grande que celle des polices établies après 2016. Ce qui veut dire que les polices en question pourront être payées d'avance beaucoup plus rapidement et il y aura plus de fonds disponibles pour notamment la planification successorale et la retraite.

Compte de dividende en capital (CDC)

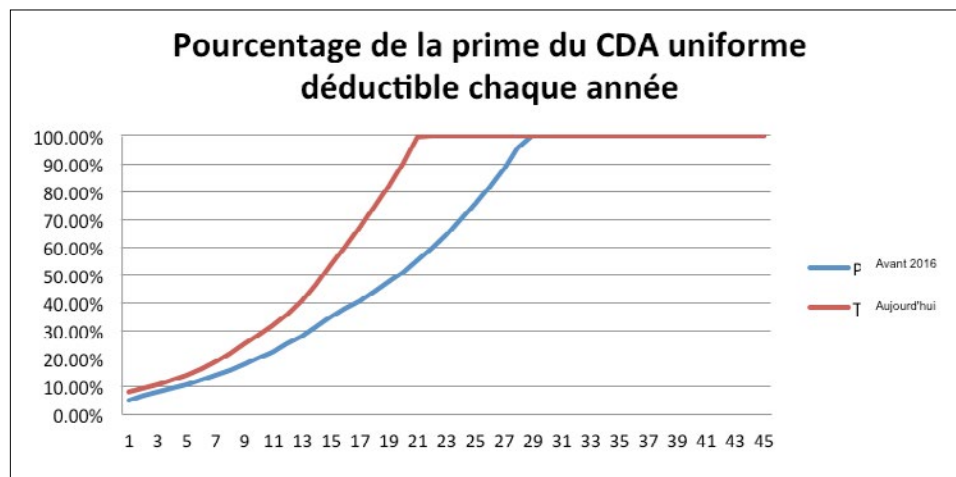
Il faut ajouter au CDC de l'entreprise toutes sommes dues d'une police d'assurance vie qui lui sont versées, desquelles on soustrait le prix de base rajusté (PBR). Tout montant porté au crédit du CDC peut être distribué aux actionnaires en tant que dividende libre d'impôt.

Les nouvelles règles entraîneront un PBR plus élevé, ce qui par voie de conséquence entraînera la baisse du montant porté au crédit du CDC en cas de décès prématuré.



Déduction de primes en cas de cession de police en garantie

Lorsqu'une police est donnée en garantie de certains prêts, le titulaire peut déduire les primes de la police ou, s'il est moindre, le coût net de l'assurance pure (CNAP). Pour les polices établies après 2016, les nouvelles règles demandent que le calcul du CNAP se fonde sur la table de mortalité mise à jour. En raison de l'amélioration des statistiques de mortalité, la déduction des primes en cas de cession de police en garantie sera beaucoup plus faible.



En résumé

Les polices établies avant le 1^{er} janvier 2017 et ayant pour propriétaire une entreprise peuvent procurer – et de loin – de plus grands avantages financiers que les polices établies après cette date, une fois les nouvelles règles en vigueur.

Parmi les avantages, on compte ce qui suit :

- **Maximum à déposer plus élevé et paiement plus rapide des primes**
- **Plus grande accumulation de valeurs du fonds avec report d'impôt**
- **Montant porté au crédit du CDC plus avantageux**
- **Plus grande déduction des primes en cas de cession de police en garantie**